



République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 15
L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Présents : 10

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE

Votants : 14

Représentés : Sylvie FOURCADE, Christophe VIGNES, Anne LAMOUREUX, Rita TRUSCIGLIO

Excusés :

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Sandra CASSOU-CLOUET

DE_2024_009 - Objet : Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEGORRE Marc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire

Marc BEGORRE.

